

Chasseur *de Côte-d'Or*



PETITS ET GRANDS GIBIERS

BILANS & PERSPECTIVES

Chasse &
Environnement
en Côte-d'Or



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Côte-d'Or

DOSSIER 20
COMpte Rendu AG 2019 :
UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE
DU CHANGEMENT



ARMURERIE BOURGOGNE PASSION

Zone verte, 6 rue de la Jonchère 71880 Chatenoy le royal
03 85 48 60 07 • www.armurerie-bourgogne.fr



Spécialiste du Tir sportif, Chasse
Armes de catégorie A, B, C et D.
Grand choix d'armes de catégorie B.

PENSEZ À
RÉSERVER
VOTRE PLACE!

OUVERTURE
SEPTEMBRE / OCTOBRE 2019

Armurerie de 200 m² + stand de tir homologué FF Tir (indoor) de 1 000 m²
3 pas de tirs de 10 à 50 mètres + 1 sanglier courant de 35 mètres
(pour l'entraînement des chasseurs).

Grand parking privé à 2 minutes de la sortie autoroute Chalon Nord.



SOMMAIRE

LES ÉCHOS de la Fédération

HOMMAGE À JEAN-MARC BELIN.....	4
JOURNÉE DES JEUNES CHASSEURS.....	5
EXPOSITION DES TROPHÉES 2019.....	6
STAGES ALTERNATIFS AUX POURSUITES PÉNALES.....	8
À VOS CLICHÉS.....	9

LE COIN des Gourmands

NOUGAT DE FAISAN AUX FRUITS SECS.....	9
---------------------------------------	---

GRAND-ANGLE

Petits et grands gibiers

BILAN, PERSPECTIVES & POINT SANITAIRE.....	11
--	----

LES ÉCHOS de la FNC / FRC-BFC.....

DOSSIER Retour sur l'AG 2019

EXPLICATIONS DES ACTIONS.....	20
-------------------------------	----

EN DIRECT des Territoires

LETTRÉ OUVERTE DE M. LABBÉ.....	22
LES DANGERS DE LA CHASSE À LA MUE.....	23
AU CŒUR D'UN ÉLEVAGE DE CHIENS DE CHASSE.....	24

ENQUÊTE DE SATISFACTION

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE.....	26
--------------------------------	----



POLITIQUE DE LA CHASSE OU CHASSE POLITIQUE ?

J'aurais aimé vous annoncer et vous présenter définitivement les futures et grandes mesures de la réforme de la chasse française. Mais, à l'heure où j'écris ces mots, le débat politique lié à notre projet bat son plein ; des dizaines d'amendements ont déferlé début avril au Sénat, soufflant le chaud et le froid sur le projet Politique de la chasse française construit par notre Fédération Nationale et soutenu par 92 % des Présidents de Fédérations !

Gestion adaptative, dégâts sylvicoles, délit d'entrave à la chasse, nouveaux flux financiers et nouvelles compétences pour les Fédérations voici quelques-uns des sujets principaux que nous avons débattus et défendus point par point depuis notre rencontre avec le Président de la République fin août 2018. L'Assemblée nationale validant notre projet en février dernier, tout semblait alors acté politiquement ! Mais certainement, naïvement, nous avons sous-estimé l'action de tous les anti-chasses et leurs influences. Attendons donc maintenant la commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat afin de savoir qui aura gagné : la chasse française ou la chasse politique ?

Malheureusement en conclusion je dois vous rappeler la disparition de mon Ami et Vice-président Jean-Marc Belin, d'avril 2005 à février 2019 ; il aura servi efficacement la chasse et les chasseurs avec passion ! Merci et Respect Jean-Marc !

Pascal SÉCULAR
PRÉSIDENT



Rejoignez-nous sur Facebook :
Fédération des chasseurs de Côte-d'Or

Chasseur de Côte-d'Or

La revue de la Fédération départementale
des chasseurs de la Côte-d'Or
N° 19 - Mai 2019



Éditeur :

Fédération départementale des chasseurs
de la Côte-d'Or
Maison de la chasse et de la nature
RD 105 - Lieu-dit « Les Essarts »
CS 10 030 - 21 490 Norgés-la-Ville CEDEX
Tél. : 03 80 53 00 75 - Fax : 03 80 53 00 74
accueil@fdc21.com - www.fdc21.com
Directeur de la publication : M. Pascal Sécular
Responsable de la rédaction : M. Yves Lambert
Comité de rédaction : Fabrice Aubert, Gérard
Mutin, Michel Chalumeau, Yves Lambert, Bernard
Sirdey, Alain Rousseau, Pascal Secular, Emilie Boront

Rédaction :

Mathilde Astier, Amandine Ibled, Stéphanie
Redoutey, Emilie Boront, Chrystelle Thévenot.
Crédit photo couverture : **Dominique Gest**.
Crédits photos : Dominique Gest, FNC, FDC 21,
adobe.stock.com

Publicité nationale et départementale :

Michèle Metz
ATC, 23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
Tél. : 03 87 69 96 95 - 06 63 96 56 23
Fax : 03 87 69 18 14,
Email : m.metz@groupe-atc.com

Administration des ventes :

Ophélie Maeder
Tél. : 03 87 69 89 09 - Fax : 03 87 69 18 14
Email : o.maeder@groupe-atc.com

Conception éditoriale et graphique,

rédaction :
TEMA|presse
23 rue Dupont- des-Loges
57000 METZ
Tél. : 03 87 69 18 01

Rédaction graphique :

Pixel6TM - Guillaume Ramon - Tél. : 03 87 69 18 05



Certifié PEFC
pefc-france.org

Impression :

Socosprint imprimeurs
36 route d'Archettes -
88000 Épinal
Imprimé sur
un papier PEFC



Chasseur de Côte-d'Or est issu de forêts gérées
durablement et de sources contrôlées.
Dépôt légal : à parution - ISSN : en cours

HOMMAGE À JEAN-MARC BELIN

Un grand homme de la Chasse nous a quittés laissant un immense vide au sein de notre Fédération.

Adieu l'Ami !

C'est compliqué mais on va y arriver...

Il te fallait toujours un défi à relever pour que le chasseur militant se mette en marche au pas de charge. C'est ainsi que nous avons vu naître et vivre, entre autres, le projet oiseaux de souche sauvage, ce qui en Côte-d'Or était une gageure ; la journée venaison à la foire gastronomique qui retrace parfaitement les saveurs de toutes les chasses, de la récolte du gibier jusqu'au plaisir partagé de la table. Durant près de quinze années à tes côtés, je me suis régalé de tes connaissances, de ta culture, de tes bons mots et de ton humour souvent malicieux et parfois acéré pour déstabiliser un opposant.

Impossible de passer sous silence ces moments inoubliables des « veillées d'armes » particulièrement animées, joyeuses, parfumées et savoureuses que vous avez imaginées Janine et Toi pour notre plus grand bonheur.

Hello Jean-Marc merci ! **Adieu Morvandiau !**

MC

Tu inspirais le respect et la confiance.
Que saint Hubert te garde une place
auprès de lui ! BS

Son expérience de chef d'entreprise qu'il a mise à la disposition des chasseurs, lui a permis de s'imposer tout naturellement dans la gestion de la chasse et des chasseurs. GM

J'ai connu Jean-Marc en 2003 lors de la création de l'UACCO - Union des associations cynégétiques de Côte-D'Or - et là j'ai rencontré un "battant". La tête toujours bouillonnante d'idées Mais son sérieux dans le travail était toujours agrémenté de bons mots, ce qui détendait les atmosphères de réunions. C'était d'autre part un "feu follet" toujours prêt pour une plaisanterie. Malheureusement, il n'aura pas pu profiter des aménagements extérieurs de la MCN pour lesquels il avait beaucoup travaillé. Salut camarade.

YL



Hello Jean-Marc. Tant que je le pourrai, je ne lâcherai jamais la défense et la gestion du petit gibier et pour que vive cette chasse qui nous a tant soudés.

Repose en paix GH



Hello Toi l'ami amoureux du Morvan ! DN

Le seul homme capable de faire manger plus de 400 kg de terrines en moins de 4 heures à la Foire gastronomique de Dijon.

PS



NOUVEAUTÉS

GESTION DES CLÔTURES ÉLECTRIQUES

La FDC21 met en place une nouvelle gestion des clôtures électriques depuis janvier 2019. Pour vous équiper de clôtures, deux possibilités s'offrent à vous :

PRÊT DE MATÉRIEL « CLASSIQUE »

par le biais de la signature d'une convention tripartite. Une grille de décision technique valide le prêt du matériel. **NOUVEAU** : enlèvement et restitution du matériel à la FDC21. Subvention de 100 €/km toujours possible, sous réserve que le matériel soit restitué en totalité et que la clôture soit bien entretenue.

NOUVEAU : ACHAT DE MATÉRIEL moyennant une subvention de 50 % du montant de la facture. Attention cette modalité est uniquement réservée aux adhérents de la FDC21.

Sous réserve d'une convention tripartite, le responsable de l'entretien pourra bénéficier de la subvention des 100 € d'entretien (sous réserve d'accord de la FDC21).



ÉVÈNEMENT

JOURNÉE DES JEUNES CHASSEURS

21 jeunes chasseurs étaient à l'honneur le samedi 16 février 2019 à Vernois-lès-Vesvres pour une journée de chasse au grand gibier, sanglier et chevreuil, en forêt de Chamberceau. Ces tout nouveaux détenteurs du permis de chasser ont été félicités par Pascal Sécula et Dominique Rigaud, respectivement

Président et responsable formation de la FDC21 pour leur récent succès à l'examen du permis de chasser, permettant ainsi à la Fédération d'enregistrer un taux de réussite exceptionnel. Cette année, pas de critère d'âge pour permettre une participation aussi large que possible lors de ces journées. La relève est assurément assurée !

PARTENARIAT

BATTUE À BLANC



Dans le cadre de l'appel à projet BiodivEA, entre le Lycée agricole de Quétigny et la Fédération de chasse de Côte-d'Or, une battue à blanc est organisée chaque année sur les parcelles de la ferme expérimentale de Tart-le-Bas. 23 élèves du lycée, accompagnés de chasseurs et personnels de la Fédération, ont comptabilisé cette année 76 lièvres, huit perdrix grises et une perdrix rouge. Le projet BiodivEA a pour objectif de

maintenir et d'améliorer l'habitat de la perdrix grise sur le parcellaire de la ferme afin de favoriser son repeuplement tout en démontrant les services rendus de la biodiversité aux agrosystèmes. La Fédération participe à ce projet en effectuant ce comptage annuel. Cette opération permet de promouvoir le développement de la perdrix grise auprès des agriculteurs locaux dans un secteur en bordure du GIC de la Plaine de Genlis.

Devenez correspondant !

Vous aimez votre département ? Vous êtes chasseur passionné et vous êtes disponible ? Vous disposez d'un véhicule, d'un ordinateur et d'un appareil photo numérique ?

N'hésitez pas à proposer votre candidature comme correspondant pour votre magazine *Chasseurs Côte-d'Or*. Cette tâche, qui s'exerce sous le statut de travailleur indépendant, ne doit pas être considérée comme un travail à part entière, mais comme une activité ponctuelle, particulièrement enrichissante sur le plan humain. Le ou la correspondant(e) doit résider dans le département.

Contacteur : Émilie BORONT, chargée de communication

Tél. 03 80 53 00 75 Port. 06 70 06 65 99

EXPOSITION DES TROPHÉES 2019

RAPPEL DES RÈGLES

L'exposition annuelle des trophées de cerfs mâles prélevés sur la campagne 2018-2019 s'est tenue au Palais des congrès du 12 au 14 avril 2019.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Les détenteurs de plan de chasse qui ont prélevé des cerfs au cours d'une campagne de chasse ont obligation de présenter le trophée de l'animal (bois) accompagné d'une demi-mâchoire inférieure, lors de l'exposition annuelle des trophées.

La FDC21 profite de cette exposition pour recueillir des informations techniques et dresser un état des lieux sur la qualité des animaux prélevés. En plus de ces éléments techniques, les services de l'Office de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de l'Office National des Forêts (ONF) vérifient et contrôlent la bonne exécution du plan de chasse.

LES CRITÈRES TECHNIQUES D'ÉVALUATIONS

1 – Évaluation de l'âge des animaux présentés grâce à l'analyse de l'usure des dents des demi-mâchoires des trophées.

L'évaluation de l'âge permet d'analyser la répartition des prélèvements dans les différentes classes d'âge de la population chassée, et d'en vérifier la bonne répartition. Des prélèvements trop importants sur des jeunes cerfs amputeraient la capacité de vieillissement de la population/des animaux.

2 – Évaluation de la qualité des trophées selon les critères de l'Association Française de Mensurations des Trophées (AFMT) : lon-

gueur des bois, nombre de pointes, circonférence des merrains.

Une note finale attribuée aux trophées cotés, sur la base de ces critères morphologiques et esthétiques, permet d'apprécier la qualité du trophée.

GESTION QUALITATIVE

En Côte-d'Or, elle est déclinée autour de trois bracelets pour les cerfs mâles.

- Bracelet daguet : cerf âgé de 1 à 2 ans, le daguet est dépourvu de meules et présente

habituellement 2 dagues.

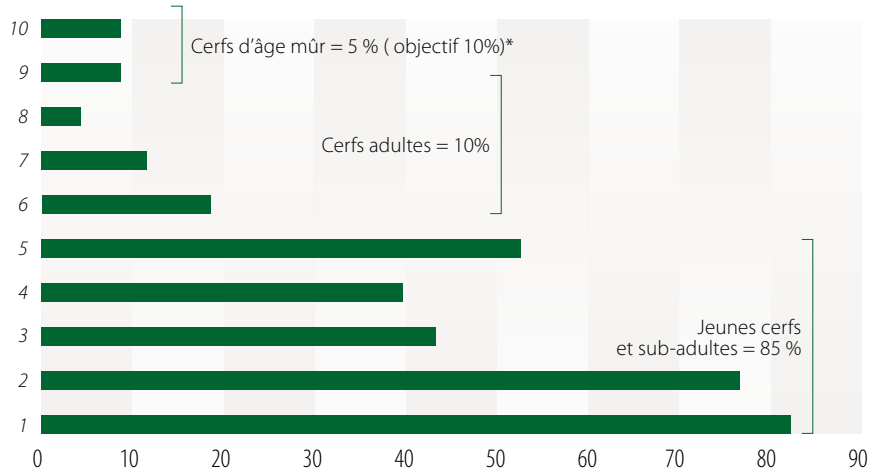
- Bracelet C1 : cerf mâle à pointes sommitales uniques ou à fourches et cerf moine,
- Bracelet C2 : cerf mâle portant au moins une empaumure et cerf mullet (cerf décoiffé).

À l'occasion de l'exposition des trophées 2019, la Fédération a présenté une exposition sur son stand, illustrant les modalités de gestion qualitative des coiffés mises en place depuis 2 ans.



Répartition par classe d'âge des cerfs dont le trophée a été à l'exposition 2018 - 2019

(* D'après « Gérer le Cerf » - ANCGG - Avril 2018)



LE PALMARÈS DE L'EXPO 2019

(B = bronze / Ag = Argent=)

UG1 = 4 B

UG2 = 2 B

UG4 = 1 B

UG5 = 1Ag + 10 B

UG7 = 2 B

UG8 = 8 B

UG9 = 5 B

UG13 = 1 B

Hors plan de chasse = 7 B

Soit 40 B + 1 Ag

300 m² pour vos loisirs



ARMURERIE DES ARÈNES

Ets. DI FILIPPO
Armurier diplômé

- Stand et tunnel de tirs privés
- Réparation - restauration
- Essai et réglage

- Chasse
- Pêche
- Tir sportif
- Coutellerie
- Cadeaux
- Vêtements

- Défense
- Coffres-forts
- Équipements canins ...

DES ARMURIERS PROFESSIONNELS, LEURS PASSIONS À VOTRE SERVICE



JOURNÉES PORTES OUVERTES

Les 30 - 31 août et 01 septembre 2019

REMISES ET
PROMOTIONS
EXCEPTIONNELLES

ANIMATIONS



JEU CONCOURS

Venez nombreux !



Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
ZONE DES ÉPENOTTES - 11 A RUE ALEXANDRE VIALATTE - 39100 DOLE
03 84 72 03 29 email : armureriedifilippo@hotmail.fr



3 QUESTIONS À FABRICE AUBERT - DIRECTEUR DE LA FDC21

STAGES ALTERNATIFS AUX POURSUITES PÉNALES

POURQUOI DES STAGES ALTERNATIFS AUX POURSUITES PÉNALES ONT-ILS ÉTÉ MIS EN PLACE ?

FA : Ces stages ont été mis en place suite aux dispositions de la Loi Taubira qui visait notamment à désengorger les tribunaux avec des solutions alternatives calquées sur le modèle des Travaux d'Intérêt Généraux (TIG). Le Procureur de la République décide, selon les dossiers, de l'opportunité des poursuites : soit il abandonne et l'affaire est classée sans suite, soit le dossier est porté devant les tribunaux. Soit il estime que l'infraction peut se régler au travers d'un stage alternatif.

Cette solution évite que les protagonistes se retrouvent devant le juge. Cette possibilité est proposée aux contrevenants qui en général l'acceptent. Certaines personnes peuvent refuser car elles souhaitent pouvoir s'exprimer devant le tribunal ; cela reste rare. L'organisation et le contenu des stages alternatifs relèvent d'une convention tripartite

signée entre le Parquet, la FDC21 et le service départemental de l'ONCFS. La Fédération et l'Office sont chargés d'animer ces stages et de remettre un rapport de suivi sur leur déroulement à la Justice.

COMMENT SE DÉROULE CHAQUE SESSION ?

FA : Le Parquet organise de 1 à 2 stages par an, par groupe de 12 à 15 personnes. Ces stages sont payants (270 €). Le début est toujours un peu crispé car les contrevenants ne sont en général pas très contents d'être là. Au fur et à mesure, l'ambiance se détend. Ils sont surpris du contenu que nous leur présentons et satisfaits d'obtenir des informations sur les thématiques que nous préparons selon les infractions retenues. Ces stages se déroulent sur une journée complète de 8 h dans les locaux de la FDC21. Nous sommes deux animateurs à assurer le stage : le chef du service départemental de l'ONCFS et moi-même. Les axes

développés concernent la sécurité, la gestion cynégétique et la police de la chasse. Le programme de la journée est ajusté en fonction des contrevenants présents avec un très fort accent sur la sécurité.

Par exemple, nous pouvons faire des focus sur les erreurs de tir sur grands cervidés, sur les angles de sécurité, etc.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

FA : Cette solution est destinée à ne pas laisser une infraction sans réponse.

Les stages sont proposés aux contrevenants quelle que soit l'infraction commise, au titre de la police de la chasse ou de l'environnement (destruction d'espèces protégées, dommages et réparations...).

C'est une décision pénale, les contrevenants inscrits qui ne prendraient pas cette démarche au sérieux et ne suivraient pas le stage repasseraient automatiquement devant le Tribunal.



RÉGLEMENTATION DES COLLIERS DE REPÉRAGE

Jusqu'à présent, les dispositifs de localisation des chiens ne pouvaient être utilisés qu'après l'acte de chasse, dans le seul but de rechercher les chiens. L'arrêté du 1^{er} août 1986 a été modifié et vient de paraître au Journal officiel: Article 7 « En application de l'article L. 424-4 du Code de l'environnement, sont seuls autorisés pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles les moyens d'assistance

électronique suivants :

- les dispositifs de localisation des chiens, dès lors qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens ou d'assurer leur sécurité et de prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir, sauf prescriptions particulières contraires dans le schéma départemental de gestion cynégétique. La récupération des chiens se fait dans le respect des règles de

sécurité, en particulier les dispositions de l'article 5 s'appliquent lorsqu'il est fait usage d'un véhicule. [...] »

Autrement dit : depuis le 2 janvier 2019, il est possible de les utiliser pendant l'action de chasse à tir, dans le seul but d'assurer la sécurité des chiens et la prévention des collisions routières. En aucun cas, ils ne sont autorisés pour faciliter la poursuite, la localisation et le prélèvement du gibier.

Source FDC09



ENFIN UNE APPLI ADAPTÉE AUX CHASSEURS !

CHASSADAPT

Chasseurs de gibier d'eau, de tourterelles ou de grands tétaras, essayez vite la nouvelle application nationale officielle gratuite CHASSADAPT, disponible pour enregistrer vos prélèvements en temps réel directement depuis votre smartphone. Gratuit, ce « carnet de chasse numérique » sera à terme l'outil officiel pour déclarer facilement vos prélèvements. L'objectif est bien de remplacer le bon vieux carnet papier et le dépouillement annuel des relevés pour faciliter la remontée des informations quasiment en temps réel, et disposer ainsi d'une connaissance fine des niveaux de population des espèces.

À VOS CLICHÉS

NOUVEAUX CHASSEURS, VOS PREMIERS PRÉLÈVEMENTS



© MARTIN CHEVALIER



© ADRIEN BALLUET



© CLAIRE JAVET



© FRANÇOIS-XAVIER LOUCHET

Lors d'une première saison de chasse, en tant que jeune ou nouveau chasseur, ce sont parfois de belles rencontres qui s'offrent à vous. Aujourd'hui,

quatre nouveaux chasseurs ont partagé leurs premières émotions. Merci à eux et bonne continuation dans leur vie cynégétique.

Rendez-vous au prochain numéro pour une nouvelle thématique photo! Restez connectés pour connaître notre futur thème (page Facebook et site Internet).

LE COIN des Gourmands

POUR 4 PERSONNES

2 faisans | 500 g de filets de poulet | 500 g de crème UHT | sel | poivre | 2 c. à s. de vin jaune ou porto | 2 œufs | 300 à 350 g de fruits secs (abricots secs + pistaches + pignons de pin) | fond brun réduit.

Nougat de faisan aux fruits secs

PROGRESSION DE LA RECETTE

- Désosser les faisans puis séparer la peau de la chair et la découper en cubes de 1 cm environ.
- Nettoyer la peau et en chemiser la terrine.
- Faire une mousse de volaille avec les filets de poulet, assaisonnements, œufs et crème.
- Saisir les cubes de faisan dans le fond brun et les refroidir.
- Mélanger la mousse, les fruits secs et les cubes de faisan.
- Monter le nougat dans la terrine.
- Cuire au bain-marie à 80 °. Cuisson à cœur 68 à 70 °.

RECETTE RÉALISÉE LORS DE LA JOURNÉE SAVEURS DE VENAISON LORS DE LA FOIRE GASTRONOMIQUE DE DIJON 2018
Proposée par Marc Clémence Boucherie Saint-Georges, rue Saint-Georges 21110 Fauverney - Tél. : 03 80 39 70 30

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN **MAGAZINE**
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE.
DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

**Coupe de France du meilleur chien «au ferme»,
Exposition départementale de trophées de cerfs,
Messe de St Hubert**

18^{ème} Salon
Saint-Honoré-les-Bains **27 et 28**
(NIEVRE) **Juillet 2019**

*Chasse
et Nature*
en Bourgogne



Pour des activités grandeur nature !...

Renseignements : 06 08 46 66 70 ou 03 86 30 97 85

<http://www.salonchasseetnature.fr/>

Entrée : 7 € La journée - 10 € le week-end - Gratuit pour les moins de 12 ans



- **Spectacle inédit de Santi Serra**, venu spécialement d'Espagne, un artiste de renommée internationale, chiens et chevaux en liberté pour un show à ne manquer sous aucun prétexte.
- **Spectacle de Laurent Jahan**, ânes, chevaux et chiens en liberté pour un show comique hilarant, unique en son genre.
- **Drag inédit du vautreait de Ragy**, avec un sanglier très mobile! que les spectateurs verront passer de très près....



Renseignements : 06 08 46 66 70
<http://www.salonchasseetnature.fr>

PETITS ET GRANDS GIBIERS

BILAN & PERSPECTIVES

L'heure du bilan de la saison a sonné. Cette année encore, les dégâts de sangliers ont été nombreux. L'augmentation de 26 % des prélèvements, la mobilisation de tous les acteurs et des chasseurs en particulier, et la forte hausse de l'attribution de bracelets n'ont pas suffi à contenir les populations. Côté petits gibiers, le bilan est contrasté sur le territoire. Explications.



© PHOTOMONTAGE / NEIL BURTON 2013 - SHOCKY JEREMY

GRAND GIBIER

DÉGÂTS DE SANGLIERS : LES CHASSEURS RÉAGISSENT

Fermeture 2017-2018 : les échos de terrain témoignent d'une population de sangliers après chasse encore importante.

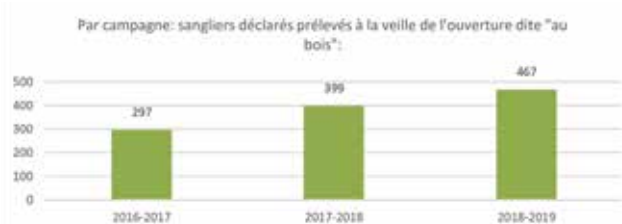
1^{er} juin 2018 : ouverture de la chasse pour les amateurs d'affût et d'approche. Compte tenu de la sécheresse en cours, sangliers et chevreuils désertent les plaines agricoles pour les quelques zones où subsiste encore un peu de fraîcheur : combes ombragées, sources et queues d'étangs...

1^{er} septembre 2018 : dans le contexte de sécheresse qui s'éternise, déjà les premières informations remontent : quelques grosses compagnies de sangliers observées çà et là, des chevreuils parfois absents sur certains territoires...

15 septembre 2018 : les premières gouttes de pluie survenues après plusieurs mois de sécheresse vont confirmer nos craintes. Sangliers en nombre, cantonnés jusqu'alors dans leurs refuges d'été, envahissent les plaines agricoles. Déjà les premières déclarations de dégâts de gibiers arrivent à la Fédération et confirment ce constat. Parcelles en cours de préparation de semis, comme semées, sont visitées inmanquablement.

- L'action des chasseurs sur le terrain : pour donner suite aux alertes formulées par les agriculteurs et relayées par l'Administration, les services de la Fédération informent les chasseurs concernés. Grâce à la mobilisation du plus grand nombre, y compris par la mise en œuvre de chasse en battues anticipées, les chasseurs ont su garder la main.

À la veille de l'ouverture dite « au bois » :
467 sangliers sont déclarés prélevés
(soit 17 % de plus qu'à la même date sur la saison précédente)



13 octobre 2018 :

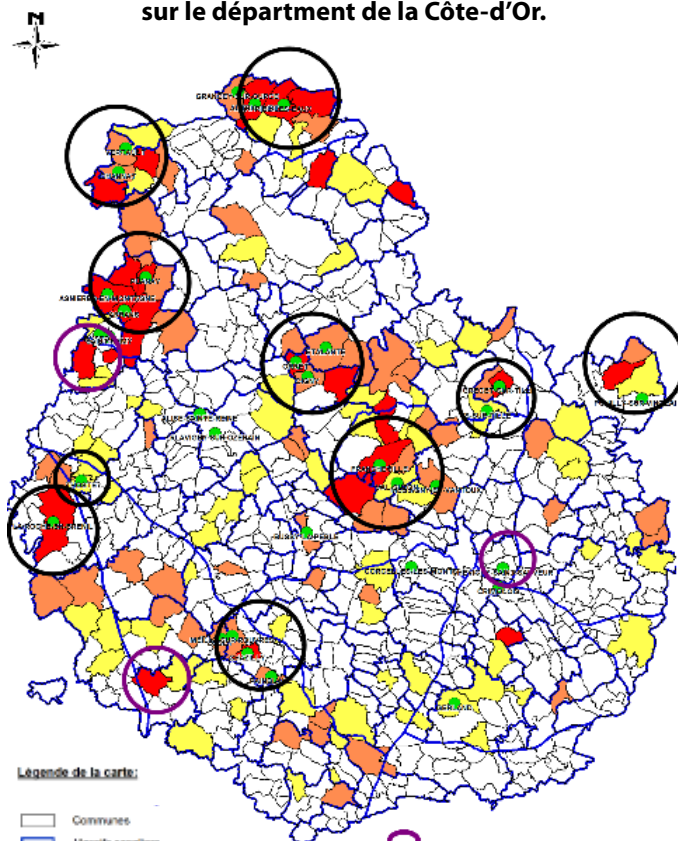
Ouverture de la chasse dite « au bois ».
- Très vite certains détenteurs de plans de chasse vont réaliser une grande partie de leurs attributions initiales de sangliers. Compte tenu des dégâts en cours, des attributions complémentaires seront exceptionnellement délivrées aux plans de chasse les plus avancés.
- Les prélèvements de sangliers vont s'accélérer pour atteindre un rythme hebdomadaire de plus de 650 sangliers prélevés.

19 novembre 2018 : compte tenu du contexte dégâts de sangliers en cours sur le département, Monsieur le Préfet

convoque l'ensemble des acteurs compétents en matière de chasse pour établir un état des lieux partagé de la situation. A la suite de cela, les services de l'Etat, sous l'autorité du Préfet, vont mettre en place « un groupe de travail dégâts de sangliers » dont l'objectif est de cartographier les zones les plus impactées et de proposer des solutions adaptées.

Une carte de 13 points noirs est établie d'après les informations des déclarations de dégâts de gibier déposées par les agriculteurs à la Fédération. Les indicateurs d'évolution : nombre de dossiers, surfaces déclarées impactées, et montants demandés sont en augmentation significative respectivement de + 62 %, + 81 %, + 84 %, date à date par rapport à l'année précédente.

Points noirs «sangliers» identifiés sur le département de la Côte-d'Or.



10 décembre 2018 : la Commission départementale de la Chasse et de la Faune sauvage statue sur les demandes d'attributions complémentaires de sangliers formulées conformément aux dispositions de l'Arrêté relatif à l'application du plan de chasse du 7 mai 2018. Plus de 1900 bracelets de sangliers seront réattribués à cette occasion. Au total, plus de 3 500 bracelets de sangliers seront réattribués sur la campagne de chasse, signe que les chasseurs ont pris la mesure de la problématique et compris la nécessité de réguler la population de sangliers.

GRAND GIBIER

BILAN ET PERSPECTIVES SAISON 2019-2020

SANGLIER



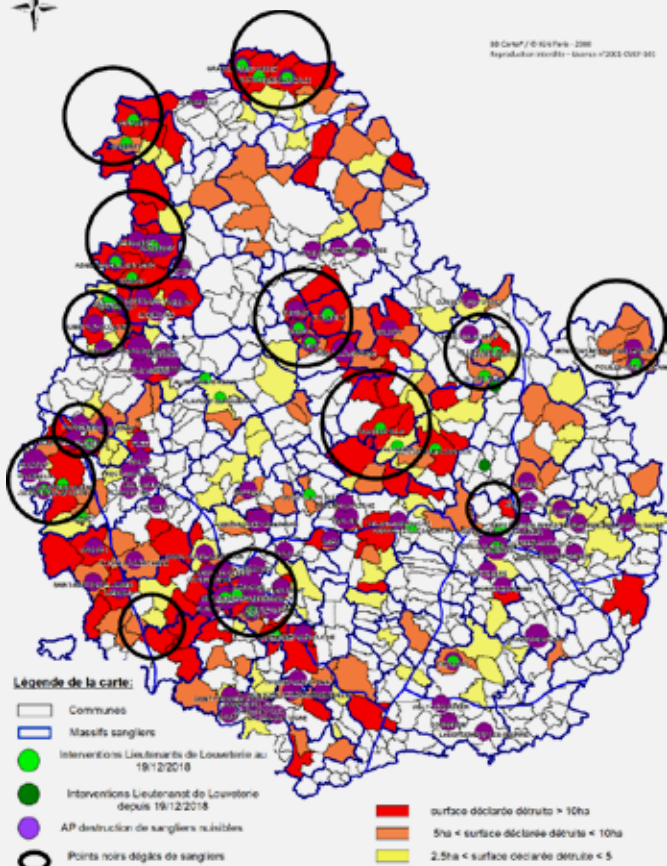
© BUDIMIR JEVTIC

18 311 attributions
14 093 réalisations

77 % de réalisations / soit 26 % de prélèvements en plus que sur la saison précédente.

Après quatre années de prélèvements inférieurs ou voisins de 10 000 sangliers (de 2012-2013 à 2016-2017), la barre des 10 000 prélèvements est franchie pour la deuxième année consécutive. Malgré des attributions en hausse significative sur les deux dernières saisons, la population augmente.

Points noirs «sangliers» identifiés sur le département de la Côte-d'Or - 13/03/2019



Les commissions techniques locales (CTL) se sont réunies pour donner un avis sur les 14 500 demandes d'attributions de sangliers pour la prochaine saison 2019-2020, la problématique des dégâts subsiste. À la sortie de ces instances, ce sont près de 18 500 propositions d'attributions qui seront soumises au Préfet.

Certains des points noirs identifiés en novembre 2018 voient leur situation s'aggraver fortement. Tout l'ouest du département est très impacté. Bordure de la forêt de Meulnes dans le nord Châtillonnais, massif du Grand Jailly élargi vers Montbard, Morvan, sont parmi les zones les plus impactées. Contrairement à d'autres secteurs, les prélèvements et la pression de chasse n'ont pas permis de régler ni de stabiliser la situation.

Dans ces zones, et d'une manière générale, les réalisations sangliers 2019-2020 devront être au niveau de la problématique. Tir d'été et battues anticipées devront être les outils à mettre en œuvre dès le 1^{er} juin 2019 pour limiter, si nécessaire, les sorties des sangliers dans les cultures avant la moisson.

Pour mémoire, les bracelets utilisés entre le 1^{er} juin et l'ouverture de la chasse au bois pourront être remplacés sur demande au tarif minoré de 10 euros jusqu'à hauteur de l'attribution initiale.

Certaines Unités de Gestion (UG) voient le nombre de leurs réalisations augmenter fortement par rapport à la saison précédente :

- Deux Vallées (UG 8) + 407 prélèvements (soit + 49.6 %),
- Montagne et Grolles (UG9) + 379 prélèvements (soit + 22 %),
- Grand Jailly + 325 prélèvements (soit + 40 %).

Historique plan de chasse sangliers



Evolution des prélèvements par UG



CHEVREUILS



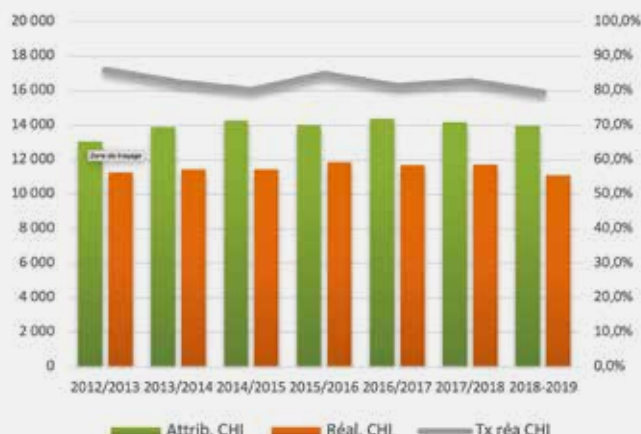
13 996 attributions
11 130 réalisations

79,5 % de réalisations soit 5 % de prélèvements en moins que sur la saison précédente.

Les deux dernières années de sécheresse consécutives sont certainement à mettre en lien avec ce bilan. Certains secteurs constatent une baisse parfois importante de leur population. Les chasseurs ont su limiter par eux-mêmes les prélèvements dans certaines zones les plus touchées.

© NICOLAS LARENTO

Historique plan de chasse chevreuils



De l'avis des chasseurs, les niveaux de populations sont très hétérogènes sur le département, 14064 demandes ont été reçues avant les CTL et 13272 ont été attribués après la CDCFS.

GRANDS CERVIDÉS



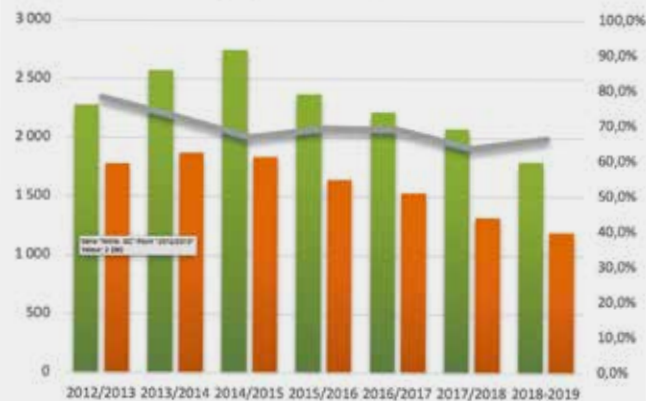
1 799 attributions
1 196 réalisations

66,5 % de réalisations soit 10 % de prélèvements en moins que sur la saison précédente.

Malgré la baisse des attributions depuis 4 saisons, le taux de réalisations reste faible signe que la population est en baisse.

© WOLF WIELAND

Historique plan de chasse grands cervidés



L'analyse des résultats des comptages hivernaux montre une baisse générale de la population à l'échelle du département. Les préconisations de gestion pour la prochaine saison suivent logiquement cette tendance. Une baisse globale de 15 % a été proposée au Préfet. Sur la Montagne, le GIC travaille activement, avec les agriculteurs locaux pour permettre une réouverture de zones de gagnage sur son territoire très fortement clôturé : reprise en main des dispositifs clôtures, mise en place de cultures destinées aux grands cervidés... L'objectif premier est d'obtenir une meilleure répartition des grands cervidés sur le territoire.

GRAND GIBIER

POINT INFO TUBERCULOSE BOVINE



© KYLYNSKY EDUARD

La campagne 2018-2019 a vu le protocole d'analyse évoluer, de l'analyse PCR des ganglions à l'analyse sérologique de prélèvements sanguins.

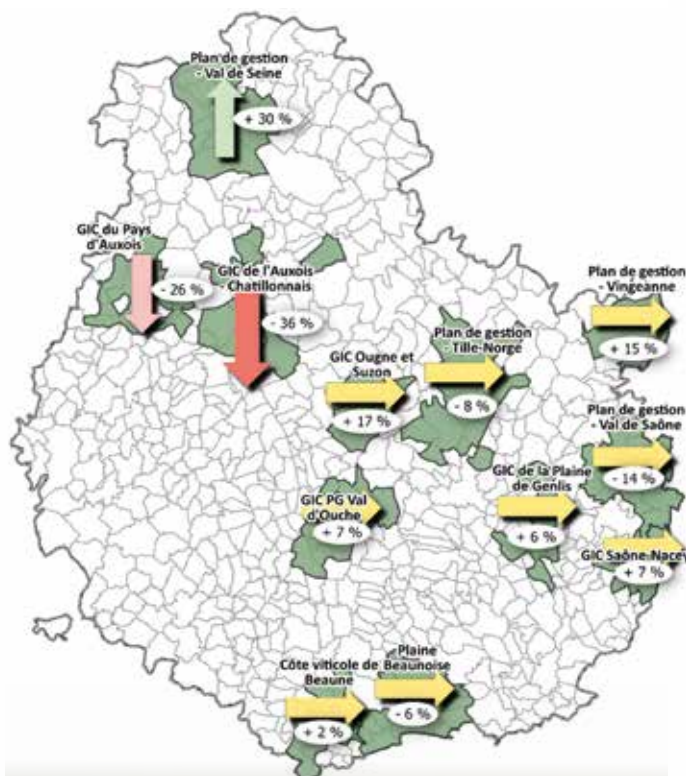
Cet outil de surveillance plus simple à mettre en œuvre et moins coûteux permet de dire si l'animal sur lequel a été réalisé le prélèvement a été en contact avec un *Mycobacterium*, mais pas nécessairement *M. bovis*. Elle ne permet pas non plus de quantifier le niveau d'infection de l'animal. La comparaison des résultats d'analyse sérologique et PCR ne peut pas permettre de conclure sur l'évolution de la maladie dans la faune sauvage. À ce jour, sur la campagne 2018-2019, un seul sanglier, sur la commune de Grenant-lès-Sombernon, a été confirmé par PCR comme positif à la tuberculose bovine.

PETIT GIBIER

SUIVI DES POPULATIONS DE LIÈVRES DES NOUVEAUTÉS DANS L'ANALYSE DES RÉSULTATS

En Côte-d'Or, deux suivis sont réalisés sur le lièvre : suivi des effectifs reproducteurs en hiver avec la méthode des Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) et le suivi de la reproduction grâce à l'analyse de l'âge des lièvres prélevés à la chasse sur différents territoires de référence. En 2019, près de 120 communes ont été suivies dans différents secteurs du département. Ces suivis sont conduits sur l'ensemble des GIC petit gibier, des communes soumises à un plan de gestion lièvre et deux secteurs où les sociétés ont souhaité mettre en œuvre ces comptages. La méthode des IKA consiste en la réalisation d'un comptage nocturne à l'aide de projecteurs sur des circuits prédéfinis. Plusieurs répétitions des comptages sur les mêmes circuits sont organisées chaque année pour obtenir une fiabilité optimale selon les situations. L'indice calculé correspond au nombre de lièvres observés en moyenne par kilomètre éclairé.

Comme beaucoup de méthodes de suivi dites indiciaires, cette méthode ne permet pas de comparer les résultats obtenus entre les différents territoires. Elle permet seulement de comparer l'évolution de cet IKA sur plusieurs années (minimum trois ans), pour déterminer la tendance d'évolution des effectifs reproducteurs sur chaque territoire. L'ONCFS, notamment l'équipe du réseau lièvre, a développé une nouvelle méthode d'analyse des résultats de comptages accompagnée d'un outil d'aide à la décision pour la gestion des prélèvements de lièvres. La tendance d'évolution générale s'exprime en % sur la période de référence et permet de déterminer d'après le tableau de chasse lièvre de la saison précédente, un objectif de prélèvements adapté au territoire et à la population présente.



© LIGHTPOET

PETIT GIBIER

LE RÉSEAU LIÈVRE

Depuis plusieurs années, le lièvre rencontre des difficultés démographiques sur certains territoires en France. Le réseau Lièvre ONCFS/FNC/FDC est donc né en 2015 sur 18 territoires, afin d'être capable de mieux détecter, décrire et comprendre les difficultés démographiques du lièvre.

Le réseau va s'élargir progressivement en accueillant chaque année de nouveaux sites volontaires, notamment dans les régions et départements qui ne sont pas encore représentés (source ONCFS).

Le fonctionnement de ce réseau est basé par la mise en place de trois protocoles de suivis sur un territoire de référence de plusieurs milliers d'hectares : estimation de l'abondance des reproducteurs par la mise en place de comptages par points. (Méthode des

échantillonnages par Point avec Projecteur - EPP). Estimation de la réussite de la reproduction via la collecte de cristallins de lièvres prélevés à la chasse. Le poids du cristallin sec permet d'estimer l'âge des lièvres avec précision et fiabilité.

Connaissance des prélèvements et des pratiques de chasse en collectant les tableaux de chasse communaux et les mesures de gestion cynégétiques (quotas, jours de chasse...).

Le lièvre étant une espèce patrimoniale pour les chasseurs de Côte-d'Or, la FDC 21 s'est récemment engagée à participer à ce réseau. Pour ce faire, une zone située au sud du département sera tout particulièrement suivie pour mieux connaître l'évolution des populations de lièvres.



© ANA GRAM

ARMURERIE
LA PATTE ROUGE

CHASSE - COUTELLERIE - PÊCHE
VÊTEMENTS - CADEAUX
ARMES,
MUNITIONS TOUTES MARQUES




NOS SERVICES :

- ✓ RÉPARATIONS
- ✓ MONTAGES
- ✓ REGLAGES de TIRS

39 rue du Marché • 21210 SAULIEU
Tel/Fax : 03 80 64 23 31

Préconisations de prélèvements pour la saison à venir en fonction du résultat des suivis et de l'objectif visé		
Tendance d'évolution générale	Objectif de stabilité de la population	Objectif d'augmentation de la population
Augmentation FORTE (50 %)	30 %	+10 %
Augmentation MOYENNE (+33 à +50 %)	20 %	Stabilité
Augmentation FAIBLE (+20 à +33 %)	10 %	- 10 %
STABILITÉ (-20 et +20 %)		- 20 %
Baisse FAIBLE (-20 et -33 %)	- 20%	- 50%
Baisse MOYENNE (33 et -50 %)	- 20%	- 80%
Baisse FORTE (<-50 %)	- 80%	Pas de chasse

L'analyse des résultats de comptage : le calcul des tendances sur une période de 5 ans montre une stabilité des effectifs dans la moitié sud du département ; une baisse sur les GIC de l'Auxois-Châtillonnais et du Pays d'Auxois ; tandis qu'une forte hausse est observée sur le Val de Seine.

ON VOUS EN PARLE...

RÉFORME DE LA CHASSE : OÙ EN EST-ON ?

Le dernier congrès de la Fédération Nationale des chasseurs s'est déroulé le 20 mars et a permis de faire le point sur la mise en place de la réforme de la chasse française impulsée par Willy Schraen, Président de la FNC, et arbitrée par le Président de la République Emmanuel Macron. Point d'étape au 1^{er} mai sur cette réforme qui promet des avancées essentielles pour la chasse française.



LE PERMIS NATIONAL À 200 €

Fixer le prix du permis de chasser à 200 € est la demande emblématique forte de la réforme. En effet, son prix n'avait jamais baissé jusqu'à ce jour. La Loi de finances 2019 a officialisé le tarif qui passe donc de 400 € à 200 €. Le montant de la redevance cynégétique est quant à lui divisé par cinq :

- Redevance cynégétique nationale annuelle : 44,50 € au lieu de 227,68. €.

LE PERMIS DÉPARTEMENTAL RAMENÉ À 130 €

Par voie de conséquence, le permis départemental Côte-d'Or baisse de 20 euros. Attention : disparition des permis bi-départementaux et des « communes limitrophes ».

LE PROJET DE LOI DE FUSION ONCFS ET AFB

Un projet de loi visant à créer l'Office Français pour la Biodiversité et la Chasse

(OFBC) est en cours afin de renforcer la police rurale, de la nature, de la chasse et de la pêche dans les départements et développer une police de proximité. Ce texte renforce également les missions des Fédérations de chasseurs qui se verront confier de nouvelles missions dont la gestion des plans de chasse. La fusion de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) doit intervenir au 1^{er} janvier 2020.

LA CHASSE AUX OIES

Pour la première fois depuis 20 ans, un Gouvernement a accepté de signer un arrêté autorisant la chasse aux oies durant tout le mois de février avec un quota de 5 000 oiseaux et des déclarations instantanées par portable dans le cadre de la gestion adaptative. Le Conseil d'État est resté constant dans sa position des années antérieures en cassant cet arrêté (pour mémoire, des

dizaines de milliers d'oies sont détruites par gazage en Hollande...).

LES NÉGOCIATIONS BUDGÉTAIRES

La réforme de la chasse a un impact direct sur l'équilibre financier des FDC. C'est pourquoi la FNC négocie sans relâche pour que les engagements présidentiels soient tenus et que les transferts de missions soient bien accompagnés des transferts financiers correspondants.

LE FINANCEMENT DES DÉGÂTS DE GIBIER

La réforme devrait permettre de statuer sur les modalités de financements des dégâts de gibier qui sont actuellement payés à 100 % par les chasseurs. La FNC souhaite que d'autres contributeurs impliqués dans la gestion des espaces agricoles et forestiers à l'origine des dégâts soient également sollicités.



COLLABORATION

VIVRE LA NATURE ENSEMBLE

Dans le cadre du partenariat avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre, la FRC BFC et le Comité Régional FFRP se sont rapprochés afin de travailler ensemble sur un programme collaboratif d'actions à venir, dans le respect des activités de chacun et de la réglementation. Dans cet esprit de partage et d'échanges, une intervention explicative sur les pratiques de chasse a été faite lors de l'Assemblée Générale 2019 du Comité Régional FFRP, très appréciée des participants.

Début avril à Belfort, la FRC BFCa également participé aux premières « Rencontre sports de nature et valorisation durable des territoires », en intervenant avec la FDC25 à une table ronde sur la thématique « Chasse et sports nature: comment concilier les pratiques? », face à un public intéressé de professionnels du sport et du tourisme.



Partageons notre passion de la nature :

https://www.youtube.com/watch?v=_6jVI7ZNdGI

EMBAUCHE

UNE NOUVELLE DIRECTRICE

La FRC BFC vient de recruter une nouvelle Directrice, Estelle GLATTARD, en poste depuis décembre 2018, afin d'assister le Président Pascal SECULA et les membres du Conseil d'Administration régional. Ingénieur forestier diplômé d'AgroParisTech et précédemment Directrice de FDC, Estelle travaille dans la filière forestière depuis une vingtaine d'années, en ayant passé son permis de chasser lorsqu'elle était étudiante.

Passionnée par l'observation de la faune sauvage et la gestion des milieux naturels, elle est également accompagnatrice en montagne dans son temps libre, avec des actions d'éducation à la nature, d'information et de préservation de la biodiversité locale. Disponible, elle aura le plaisir de vous rencontrer lors des prochains événements à venir.



© FRANÇOIS-XAVIER LOUGHET



© IRSTEA

FORMATION RÉGIONALE IRSTEA

Une session de formation au Guide pratique d'évaluation des dégâts en futaie régulière a été menée les 4 et 5 avril 2019 en Côte-d'Or, animée par Jean-Pierre HAMARD et Adélie CHEVALIER de l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA), de l'Unité de Recherche Écosystèmes Forestiers. Le groupe de travail, composé de techniciens ONF et FDC, a pu s'approprier les outils de compréhension en salle et sur le terrain, dans une ambiance studieuse et conviviale. Une session similaire avait été organisée l'année dernière par le CRPF en Franche-Comté.



Plus obtenir plus d'informations, consultez le site :

<https://agriculture.gouv.fr/equilibre-foret-gibier-guide-pratique-devaluation-des-degats-en-milieu-forestier>

CHALLENGE

CONCOURS DE CHIENS BÉCASSIERS

Les amateurs de chasse à la bécasse se sont retrouvés le dimanche 17 mars en forêt domaniale de Longchamp, pour la première édition du challenge amical organisé par les sections Côte-d'Or et Saône-et-Loire du Club National des Bécassiers. Ce challenge amical s'effectue sur oiseaux non tirés : le chien prospecte la forêt sous le contrôle de son maître et doit détecter l'oiseau grâce à son flair. Une fois la bécasse repérée, s'instaure alors un rapport de prédateur à proie. Le chien doit bloquer l'oiseau à l'arrêt et l'immobiliser. Le chasseur peut alors mettre la bécasse à l'envol. Cette technique de chasse singulière met en exergue le tandem chien-chasseur et la parfaite coordination entre eux. Il faut entre trois et quatre ans pour former un chien bécassier grâce au travail sur son attitude et sa faculté à détecter l'oiseau uniquement par l'odorat.

Face aux nombreuses demandes et au franc succès rencontré lors de cette première édition, ce challenge sera reconduit en 2020, idéalement en février ou mars, fin de la période d'hivernage dans nos forêts avant le retour des bécasses vers leurs zones de nidification. « Nous tenons à remercier la FDC21, les chasseurs de Lonchamp, la famille Guinot et l'ONF pour les autorisations de chasser, en espérant que cette première rencontre fera des émules pour la prochaine édition, et notre sponsor « lots » le groupe Facebook R Bécasse Europe », souligne Grégory Navarre, ravi du succès et de la mise en lumière de cette pratique



© FDC21

ANIMATION

LA FÊTE DE LA NATURE ET DU CHIEN

L'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants de Côte-d'Or (AFACCC21) organise régulièrement des concours de démonstration et de qualification dans le département.

Le début d'année a été riche en événements pour les amateurs de chasse aux chiens courants. Deux concours de démonstration ont eu lieu en mars : le concours de Meute, lièvres et chevreuils les 2 et 3 mars, et le concours de Rapprocheurs les 16 et 17 mars. Ces deux concours ont précédé le concours départemental de Chiens de pied les 6 et 7 avril à Courlon, une épreuve de qualification pour la finale nationale qui s'est déroulée le dimanche 28 avril à Voiteur dans le Jura (39).

FÊTE DE LA NATURE ET DU CHIEN : PROGRAMME

- 600 chiens seront exposés !
- Pendant 2 jours, toutes les thématiques de la nature seront abordées : **chasse, pêche, agriculture, randonnée, agility, chiens de défense...**
- **Soirée spectacle** organisée le samedi soir avec danse country, animations avec sculpture à la tronçonneuse, son et lumière.
- Possibilité de **visiter le Château d'Arcelot** pendant tout le week-end.
- **Messe de Saint Hubert** le dimanche matin à 11 h au Château avec bénédiction des chiens.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DU CHANGEMENT

L'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Côte-d'Or s'est déroulée, samedi 13 avril, au Palais des congrès de Dijon.



« Cette saison 2018-2019 aura été pour moi la saison qui démontre, une fois de plus, que nous sommes capables de réagir positivement et efficacement lorsque cela est nécessaire », souligne Pascal Secula, Président de la FDC21. Le bilan de cette saison cynégétique a été marqué par un record avec 14 000 sangliers prélevés. « Une barre notamment atteinte grâce aux 3 500 attributions complémentaires demandées et assumées par les chasseurs responsables », précise-t-il. Et ce nombre devrait encore augmenter. Objectif 2019-2020 : 18 500 sangliers attribués. Concernant les grands cervidés, « grâce à une baisse de 10 % des attributions, le taux de réalisation est en hausse, approchant les 67 % », commente Pascal Secula. « La politique fédérale petit gibier commence à porter ses fruits ». 1 000 faisandeaux de souche sauvage ont été lâchés en 2017 ; 2 500 seront lâchés en 2019.

2019 : UNE ANNÉE NOUVELLE EN TERMES DE COTISATIONS

La grande réforme nationale de la chasse qui entrera en vigueur en juillet prochain bouleverse en profondeur les organisations financières du réseau fédéral. « Elle aura des conséquences financières favorables pour le portefeuille du chasseur individuel, mais pas que », assure Pascal Secula. Une des mesures phare est la baisse du prix du permis national, qui passe de 400 euros à 200 euros. Mais ce n'est pas la seule nou-

veauté. La stratégie nationale est de mettre en avant la responsabilité financière des territoires en mettant fin à la mutualisation des dégâts. « Comme vous pouvez le constater – avec la mise en place de la contribution à l'hectare ou du bracelet pour financer les dégâts – la Côte-d'Or n'est pas en retard sur cette stratégie. C'est ce que nous faisons déjà depuis 10 ans contrairement à d'autres départements », remarque Pascal Secula. L'assemblée générale a approuvé le budget consolidé 2019-2020 à l'équilibre, caractérisé par un total de charges et de produits de 3 321 600 euros, ainsi que le montant des cotisations statutaires.

PROJET ERE : ÉDUCER À LA NATURE

Autrefois urbain, le siège fédéral est devenu la Maison de la Chasse et de la nature (MCN) avec désormais la prochaine réalisation du projet ERE : Éducation Relative à l'Environnement. Celui-ci s'inscrit dans le cadre des programmes définis par l'Éducation nationale. En tant qu'associations agréées au titre de la protection de l'environnement, les Fédérations des chasseurs proposent aux établissements scolaires ou aux collectivités locales, des animations concernant la présentation de la faune sauvage et des milieux naturels de leur territoire. Avec la maison de la chasse et de la nature, la FDC21 a souhaité asseoir son rôle de gestionnaire de la faune mais aussi affirmer celui de « gestionnaire » de la nature. L'objectif est de sensibiliser les scolaires dans un premier temps (cycles 2 et 3). « Nous espérons

accueillir entre 2 000 et 3 000 élèves chaque année, confie Jean-Philippe Sanz, trésorier de la FDC21. Dans un deuxième temps, la FDC21 souhaite attirer le grand public, à la préservation de la biodiversité ordinaire sur nos territoires. »

Pour ce faire, la MCN engagera cette année des travaux d'aménagement (budget total estimatif du projet : 395 051 euros, financé sur fonds propres de la Fédération) de ses extérieurs pour disposer de supports de terrain permettant de répondre à toute sollicitation en matière d'éducation à la nature. L'idée est simple : reconstituer les habitats emblématiques de Côte-d'Or : forêts, vignes, plaines céréalières et zones humides. Une

façon ludique de valoriser le patrimoine de notre département et de montrer la diversité des territoires – et donc des habitats – qui le composent. Des panneaux pédagogiques, réalisés en collaboration par l'ONF, décrivant les milieux et les espèces associées seront mis en place. Ils serviront de supports aux animateurs lors des animations scolaires. D'autres petits aménagements viendront en complément : mare forestière, ruches, verger conservatoire, haie, jachère environnement faune sauvage, jachère mellifère, mais également des silhouettes de la grande faune de Côte-d'Or.

À NOTER

Afin de financer le budget, plusieurs mesures ont été prises : l'abandon de la contribution exceptionnelle de 10 euros par validation annuelle sur 20 ans, au titre du remboursement de l'emprunt contracté pour la construction de la MCN ; Le timbre départemental grand gibier annuel réduit à 5 euros (au lieu de 15 euros) ; l'encadrement de la contribution territoriale, comprise entre 0,20 euro/ha et 7,30 euros/ha ; Et bracelets sangliers maintenus au prix de 40 € ; bracelets grands cervi-

dés : bracelets « coiffés » maintenus au prix de 250 € pour les cerfs « daguets », portés à 490 € pour les cerfs C1, 600 € pour les cerfs C2 et 545 € pour les cerfs indifférenciés ; bracelets biches maintenus au prix de 125 € ; bracelets jeunes cervidés maintenus au prix de 85 € ; bracelets chevreuils portés au prix de 25 € ; Le ratio plaine/bois, pour la mesure de la surface corrigée en plan de chasse SAI dans le cadre du calcul de la participation des territoires est porté à 7 ha de plaine = 1 ha de bois ; du fait

des dégâts de gibiers et/ou l'identification technique et financière d'un territoire, en tant que fonds de provenance générateur de dégâts de gibiers, la Fédération isole les territoires concernés et leur applique une majoration de 50 % du prix du bracelet sangliers, soit 60 € pour la saison 2019-2020. Le rapport financier présenté faisait état d'un résultat de l'exercice clos au 30 juin 2018 à 193 443,54 euros. L'assemblée générale a approuvé les comptes 2017 - 2018.

NOUVEAU RANGE ROVER EVOQUE

LE POUVOIR D'ATTRACTION



À PARTIR DE 449 €/MOIS⁽¹⁾, AVEC APPORT DE 2 200 €, SOUS CONDITION DE REPRISE ENTRETIEN ET GARANTIE INCLUS PENDANT 3 ANS⁽²⁾ LLD SUR 37 MOIS

Le nouveau Range Rover Evoque est à lui seul une révolution pleine d'audace. Avec son design moderne et sa personnalité unique, il est le digne successeur du SUV compact premium qui a séduit le monde entier.

Équipé d'innovations technologiques exclusives, telles que ClearSight Ground View⁽³⁾ qui vous permet de voir ce qu'il se passe sous le capot, le nouveau Range Rover Evoque est vraiment capable de tout, sauf peut-être de passer inaperçu.

Disponible depuis le mois de mars, n'attendez plus pour venir le découvrir chez votre concessionnaire :

ABOVE & BEYOND : Franchiser de nouveaux horizons.

⁽¹⁾ Exemple pour un Evoque D150 BVM au tarif constructeur du 22/11/2018 en location longue durée sur 37 mois et 30 000 km maximum, soit 37 loyers mensuels de 449 € TTC après un apport de 2 200 € sous condition de reprise. Offre non cumulable, réservée aux particuliers valable jusqu'au 30/04/2019 dans le réseau Land Rover participant. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Land Rover Financial Services, nom commercial de LEASYS France, SAS – 6 rue Nicolas Copernic ZA Trappes-Elancourt 78190 Trappes – 413 360 181 RCS Versailles. Courtier en assurances n°ORIAS : 08045147. ⁽²⁾ La prestation d'assistance garantie est mise en œuvre par Europ Assistance, entreprise régie par le code des assurances. ⁽³⁾ Disponible en option

Modèle présenté : Nouveau Range Rover Evoque First Edition D180 AWD BVA à 930 €/mois avec apport de 2 200 €, sous condition de reprise. Les valeurs d'émissions de CO₂ et de consommations indiquées sont susceptibles d'être impactées par le changement de normes d'homologation. **Consommations mixtes Norme CE 1999/94 (l/100km) :** de 5,4 à 8,2 – **Emissions de CO₂ (g/km) :** de 143 à 188. Land Rover.

Land Rover – Nudant Automobiles
1 Ter rue Antoine Becquerel - 21300 Chenove
03 80 51 50 02



ABOVE & BEYOND

LETTRE OUVERTE

FRANÇOIS-XAVIER LABBÉ PRÉSIDENT DES LOUVETIERS DE LA CÔTE-D'OR

Souhaitant développer avec le monde cynégétique la transparence et la communication, je vous livre quelques informations

CONCERNANT LA TRANSPARENCE

Voici le tableau OFFICIEL des prélèvements de sangliers pour la période du 1^{er} janvier au 30 décembre 2018 :

En réalité 82 sangliers ont été prélevés selon la décomposition suivante :

- 8 prélèvements par les chasseurs (en territoire non chassable)
- 6 prélèvements par cage (en territoire non chassable)
- 2 prélèvements en tir de nuit (en territoire non chassable)
- 2 prélèvements en résidence privée
- 2 prélèvements par les chasseurs (en battue anticipée)
- 62 prélèvements en tir de nuit (par les louvetiers)

Une seule constatation : ce nombre de 62 est à rapprocher du nombre des réalisations 2018-2019 supérieur à 14 000.

CONCERNANT LA COMMUNICATION

Elle concerne le délicat problème des dégâts.

Le nombre des interventions des louvetiers peut se réduire singulièrement si les chasseurs acceptent (comme ce fut souvent le cas) d'intervenir en premier. C'est notre SOUHAIT : cela permet aux chasseurs, d'une part, de limiter les dégâts (et surtout leur incidence financière), et, d'autre part, de MAÎTRISER les interventions ! (Choix des parcelles, modalités pratiques et niveau de prélèvements).

J'en profite pour rappeler nos conditions d'intervention :

- 1) La plupart du temps, l'administration est saisie par un agriculteur (problème de dégâts)
- 2) la DDT confie alors une mission d'investigation et de vérification au louvetier territorialement compétent. Il est recommandé au louvetier, dans la mesure du possible, d'y associer agriculteur et chasseurs. Ce sera le meilleur moyen de trouver une solution
- 3) À défaut, la DDT et la FDC21, si elles estiment la plainte justifiée, solliciteront les chasseurs avant toute décision
- 4) En cas d'échec, le Préfet pourra, s'il l'estime opportun, solliciter une intervention des louvetiers.

En conclusion : les louvetiers n'interviennent qu'à titre subsidiaire, dans un cadre réglementaire, et à la demande exclusive de l'autorité administrative.

François-Xavier Labbé

Président des louvetiers de la Côte-d'Or



CERF

LES DANGERS DE LA CHASSE À LA MUE

Les cerfs, si joliment coiffés tout au long de l'hiver, lèguent bien des surprises quand le printemps reprend pied.

Le ramassage de « mues » dans une logique d'observation et dans le respect de l'animal et de la forêt s'est transformé ces dernières années en véritable « chasse à la mue ». Le bois de cerf est devenu un produit de consommation convoité par des collectionneurs qui ne se soucient en aucun cas de l'animal, mais recherchent seulement une performance à relayer sur les réseaux sociaux : à qui trouvera les bois les plus grands, les plus beaux, tout ceci le plus rapidement possible. Les risques encourus par ce genre de pratiques irrespectueuses sur l'écosystème forestier sont immenses : il est donc indispensable de les enrayer pour pérenniser la population de cerfs sur le territoire. « On retrouve de nombreuses traces de pneus dans les champs, qui dégradent les cultures », « il est fréquent de voir des phares bien avant l'aube qui sillonnent les parcelles à la recherche de cerfs, des quads et des motos coursent les animaux jusqu'aux autoroutes, certaines personnes y consacrent leurs vacances : ils ratissent les territoires pour en rapporter un maximum. » Les témoignages de comportements indignes ne peuvent malheureusement plus se compter sur les doigts d'une seule main.

UN PATRIMOINE À PRÉSERVER

Ces méthodes génèrent pour les animaux un état de stress permanent. Toujours pourchassés, ils se lancent dans des cavalcades sans fin où ils se blessent et s'arrachent les bois en heurtant divers obstacles. Le constat est sans appel : depuis 15 ans, le nombre de cerfs a fortement diminué sur le territoire et les populations se concentrent sur des zones à moindres risques. Au-delà du nombre, c'est également le patrimoine à préserver.



Auparavant partagée entre connaisseurs pour reconstituer les paires de mues « gauche-droite », cette nouvelle logique de « butin » remet aussi fortement en question des échanges d'une richesse inestimable pour le suivi du cheptel régional. En effet, un observateur averti peut décrypter les bois avec précision : le nombre d'andouillers, la couleur du bois ou encore

l'état de la cassure, sont révélateurs d'un grand nombre d'informations. Quel âge a l'individu ? A-t-il été actif pendant la période de brame ? Est-il en bonne santé ? Était-il stressé lors de la perte de ses bois ? Sans cette volonté de partage et d'échanges, et avec parfois des transferts de mues sur d'autres territoires, le suivi devient de plus en plus compliqué.



À NOTER

RESPONSABILISER LES RAMASSEURS DE MUES ?

Les agents de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) ne sont aujourd'hui pas assez nombreux pour surveiller et réglementer le ramassage des mues. Un levier actionnable est donc la responsabilisation des ramasseurs et la diffusion de bonnes pratiques. Par exemple pour éviter de perturber le milieu forestier, un ramasseur ne cherchera pas à poursuivre les cerfs pour provoquer la chute de leurs bois, mais apprendra à les observer, à comprendre leur biologie, et à se fondre dans le paysage pour ne ramasser que

les mues tombées naturellement. Un dialogue semble également indispensable entre les différents usagers de la forêt (photographes, chasseurs, ramasseurs, ONF) pour mutualiser et compléter leurs informations mais aussi pour prendre conscience collectivement de leurs divers impacts sur l'environnement. Entériner une charte commune contre une consommation malsaine qui ne respecte pas la vie sauvage et pour un usage durable des ressources pourrait par exemple constituer un premier socle de réflexion.

DECOUVERTE

CHIENS DE CHASSE : L'ÉLEVAGE DE LA DELAZOLLE

Le petit village de Blagny-sur-Vingeanne héberge l'un des élevages de chiens de chasse les plus réputés d'Europe. C'est ici, que depuis 1990, François Perron prend soin de plusieurs races : kopov, jagd terrier et basset des Alpes.

La renommée des élevages n'est plus à prouver : les acheteurs, à 99 % chasseurs, se déplacent de très loin pour venir chercher leurs futurs partenaires de traque. La passion de François Perron pour les chiens et leur travail s'est construite progressivement. Agriculteur céréalier de profession, il a su saisir des opportunités.

UNE PASSION PARTAGÉE

La première pierre de cet édifice professionnel a été posée près de Colombey-les-Deux-Églises en 1989. Invité à une chasse, il découvre une meute de jagd terriers dont la performance l'impressionne : voix claire, beau lancer de gibier, esprit combatif. Il acquiert son premier chien, inscrit au LOF (Livre des Origines Français), peu de temps après. Adhèrent du Jagd Terrier club de France depuis 1989, il assiste à la première épreuve multiple de travail (lièvres, renards, sangliers, rapports de canard, traînées de lapin, etc.). Il y rencontre Jacques Georget et son chien Colt-Pyram de la Jalletière et développe son intérêt pour la race. Cet éleveur brillant deviendra un ami. C'est chez lui, dans la Sarthe, à plus de 580 km de Blagny, que François Perron fait réaliser sa première saillie en 1990 avec un étalon de très beau pedigree (chien d'élevage complet en travail) : Topas Von Soennern. Les dés sont lancés. En novembre 1992, les deux hommes voyagent en Slovaquie, terre des chiens kopov, chiens courants à l'odorat développé. Il tombe sous le charme de cette race rustique et courageuse. Il ramène quelques chiens. Trois ans plus tard, c'est au tour des bassets des Alpes d'enrichir la gamme. Leur morphologie, leur attache à leur maître, et leur faible tendance au vagabondage plaisent.

AMÉLIORER LA RACE

Le départ en retraite de Jacques Georget au même moment est l'élément déclencheur. En 1996, le premier chenil est construit sous un hangar puis mis aux normes l'année suivante. En 2000, une grande cour fermée est aménagée, puis c'est un parc de 9 hectares pour laisser les chiens courir et se familiariser avec le gibier. « *Je cherche à améliorer les races tout en restant conforme aux standards, pour contribuer à leur promotion* », confie-t-il. Cet objectif de performance passe par une grande rigueur de pratiques mais également par un travail sur la génétique. Il ne compte plus ses voyages en Europe de l'Est (Slovaquie, Autriche...), bassin d'origine de ces races, qui lui permettent de bénéficier des qualités génétiques de chiens d'autres élevages. La reconnaissance de ce travail passe indirectement par la cotation des géniteurs par les clubs de race. Cette note d'un à six s'appuie sur l'identifi-



© MATHILDE ASTIER

cation génétique mais également sur les résultats aux concours de travail et aux expositions des clubs qui récompensent la beauté des animaux. Rien de plus gratifiant alors pour un éleveur que d'adouber ses meilleurs éléments auprès de juges professionnels. Dans une région qui s'y prête tout particulièrement, il met tout en œuvre pour obtenir les brevets de chasse au sanglier attribués par les juges de la SCC (Société Centrale Canine). Que ce soit en milieu naturel pendant la période de chasse, ou dans différents enclos hors saison, les chiens sont rapidement confrontés au gibier et apprennent à chasser en meutes. Ce dressage particulier confère à l'élevage de la Delazolle un dernier atout, et non des moindres, qui participe à sa notoriété.

CHASSE & NATURE

 *en Fête* 

DIMANCHE 9 JUIN 2019

À MONTROND

*Nombreuses
animations*

Plus de 1500 chiens

Village exposant

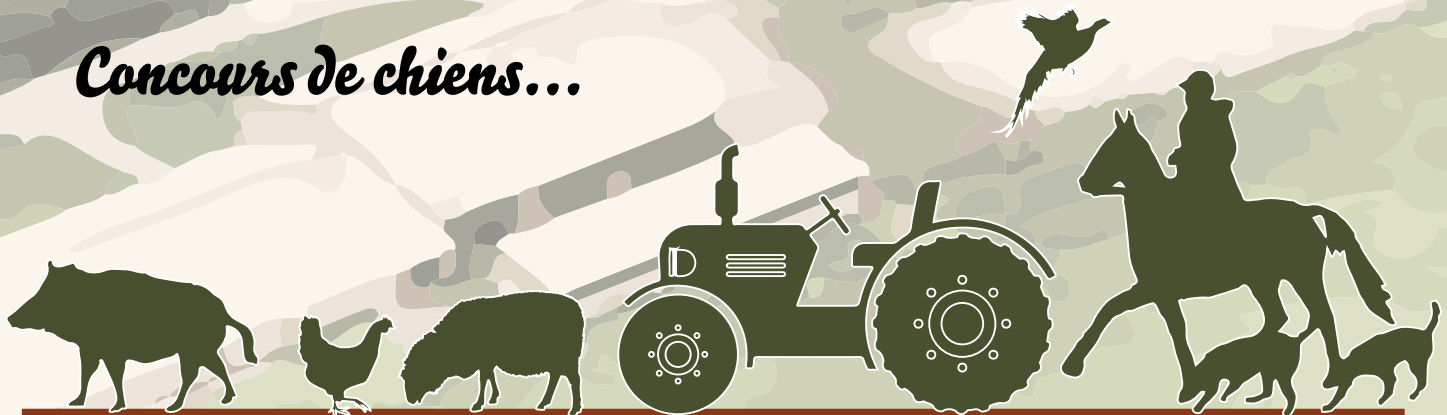
Spectacle équestre

Ferme pédagogique

Animations pour enfants

Concours de chiens...

*Entrée Gratuite
dès 8h*



FERME DE CALIFORNIE - 39300 MONTROND

François DOLE - 06 44 27 44 46
fermedecalifornie@hotmail.com



Chasseur de Côte-d'Or

ENQUÊTE DE SATISFACTION VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Afin de mieux répondre à vos attentes, nous réalisons une étude concernant votre magazine. Nous vous remercions à l'avance de répondre à ce questionnaire. Cela vous prendra 5 minutes !

En tant que destinataire du magazine

- Vous lisez tout ou presque
- Vous ne lisez que ce qui vous intéresse
- Vous ne le lisez pas, ou presque pas :
 - Par manque de temps
 - Le contenu ne répond pas à vos attentes
 - Vous n'avez pas besoin de ce type d'informations
 - Vous avez d'autres sources d'information
 - Autre :

Que pensez-vous de votre revue fédérale ?

Une seule réponse est possible.

- C'est un service très utile pour votre activité de loisirs
- C'est intéressant mais elle ne vous sert pas beaucoup

Comment qualifiez-vous la mise en page de votre magazine ?

	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre
Clarté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attractivité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Illustrations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Typographie (écriture)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Souhaiteriez-vous que votre magazine paraisse plus souvent ?

- Non
- Oui

Si vous faites passer votre magazine à d'autres personnes, à qui ?

- Un ou des membres de votre famille
- Un ou des élus
- Autre :

Classez ces rubriques par ordre d'intérêt croissant

(de 1 à 6, 1 la plus intéressante, 6 la moins intéressante)

- Les échos de la Fédération
- Les échos de la FRC BFC - FNC
- Le coin des gourmands
- En direct des assos
- En direct des territoires
- Le dossier

La taille des articles mentionnés est-elle un critère de sélection pour vous ?

- Oui, je préfère des documents courts (maximum 1 page)
- Oui, je préfère des documents complets (dossiers, rapports...)
- Non

À votre avis, faut-il plus d'articles ayant pour thématique ?

- Grand gibier
- Sanglier
- Petit gibier
- Migrateurs
- Gibier d'eau
- Gestion du gibier
- Balistique
- Art de vivre
- Gastronomie
- Armes
- Portraits
- Votre fédération
- Autre :
- La chasse dans votre département

Avez-vous d'autres observations à nous faire ?

Consultez-vous le site Internet de votre Fédération ?

- Oui
- Non, pourquoi ?

Si oui, comment consultez-vous le site Internet ?

- au moins une fois par jour
- une fois par semaine
- plusieurs fois par semaine
- une fois par mois

Qu'aimeriez-vous trouver comme information sur le site internet ?

Consultez-vous les réseaux sociaux de votre Fédération ?

- Oui
- Non, pourquoi ?

Si vous n'utilisez aucuns moyens digitaux, quel canal utilisez-vous pour obtenir des infos "chasse" de votre département ?

Consultez-vous la page chasse du dimanche dans le journal local *Le bien public* ?

- Oui
- Non, pourquoi ?

Votre Nom :

Prénom :

Vous êtes :

- un homme
- une femme

Âge :

- 18 ans
- 19-25 ans
- 26-35 ans
- 36-50 ans
- 50-65 ans
- + 65 ans

Adresse email :

Tél portable :

- pas de smartphone

A renvoyer à :

Fédération départementale des chasseurs de la Côte-d'Or
Maison de la chasse et de la nature
RD 105 – Lieu-dit « Les Essarts »
CS 10 030 – 21490 Norges-la-Ville CEDEX



CALLOD

armurerie

1 000 m²
dédiés à votre passion

3
armuriers professionnels

400
armes neuves

300
armes d'occasion

Tunnel de tir
50 mètres

Sanglier
courant

Pour tous FUSILS achetés
1 housse
+ 1 nécessaire de nettoyage
+1 bombe d'huile OFFERTS



Promo Sanglier Courant

A partir de 5 tireurs, location
gratuite du stand (70 € de remise)*

* Achat de munitions à l'armurerie obligatoire

Ball Trap chez vous

Pensez à nos Packs tout compris,
Plateaux, Cartouches Fob, Appareil automatique

Pack 450 Plateaux

290 € idéal pour 10 soit 29 €/pers

Pack 900 Plateaux

430 € idéal pour plus de 15 soit 29€/pers



Adresse :

Chemin du Champ Poly
39570 COURLAOUX
Sortie d'autoroute n°8 A39

Téléphone :

03 84 47 28 36

www.armurerie-callod.fr



EMPREINTE NATURE

Christophe Barbarin
21220 FIXIN

09 83 07 29 55 • 06 24 73 25 06
empreinte.nature21@gmail.com



EN CÔTE-D'OR

⊕ ARMURERIE

⊕ TAXIDERMIE

⊕ COUTELLERIE

⊕ ACCESSOIRES
DE CHASSES

⊕ VÊTEMENTS

Réparation arme
armurerie agréée

